

DONS ET DÉDUCTIONS FISCALES

DÉCIDEZ LIBREMENT DE LA CONTRIBUTION SOLIDAIRE D'UNE PARTIE DE VOS IMPÔTS

Votre don à titre personnel est **déductible de l'impôt sur le revenu à 66%** du montant du don dans la limite de 20% du revenu imposable.

Exemple: Pour un **don de 50€ au Fonds de dotation**, déduction faite de 33€, il vous **reste 17€ à verser à l'Etat** sous forme d'impôt.

Vous êtes **imposable à l'ISF**, votre don est **deductible à 75%** du montant du don dans la limite de 50 000€ (don à **adresser à l'AITA**)

Au titre du **mécénat d'entreprise**, vos versements ouvrent droit à une réduction d'impôt sur les sociétés égale à **60%** du montant versé dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires.

DEMANDE D'INFORMATION

Je souhaite recevoir des informations plus détaillées sur les actions du Fonds de dotation Entreprendre pour la Solidarité,

ou

Je souhaite rencontrer une personne du Fonds de dotation afin d'échanger sur le sens et les possibilités de dons, legs et assurances-vie en faveur d'Entreprendre pour la Solidarité,

EN TOUTE SÉRÉNITÉ ET SANS ENGAGEMENT

JE CONTACTE :

Entreprendre pour la Solidarité

28 rue de la Gibaudière
49124 Saint-Barthélemy-d'Anjou
Tél. : **02 41 60 34 82**
Site : www.entreprendrepourlasolidarite.fr
E-mail : mecenas@fonds-epls.fr

LÉGUER AU FONDS DE DOTATION ENTREPRENDRE POUR LA SOLIDARITÉ

En faisant bénéficier le Fonds de dotation Entreprendre pour la Solidarité d'un don, d'un legs ou d'un contrat d'assurance-vie, vous nous permettez de financer des actions et des projets innovants en faveur de personnes fragiles vivant en Anjou.

Votre don nous fera gagner en autonomie financière et nous permettra de faire plus.

Implantées depuis de très nombreuses années dans le Maine-et-Loire, l'engagement et le savoir-faire de nos associations sont la garantie que le sens que vous avez souhaité donner à votre démarche sera totalement respecté.

LES DIFFÉRENTES FORMES DE SOUTIEN

- **Le legs universel ou partiel** : il prend effet après le décès.
- **L'assurance-vie** : il suffit de nommer le Fonds de dotation comme bénéficiaire du contrat. Cette clause prend effet après le décès.
- **Le don manuel ou la donation** : ils prennent effet immédiatement.

emploi | logement | vie en société



ENTREPRENDRE pour
la **SOLIDARITÉ**

FONDS DE DOTATION

DONS ET LEGS

AGIR EN FAVEUR DES PERSONNES
FRAGILES EN ANJOU

emploi | logement | vie en société



ENTREPRENDRE pour
la **SOLIDARITÉ**

FONDS DE DOTATION

dons | legs | assurances vie



POUR LE DROIT DE CHACUN A VIVRE DIGNEMENT



Patrick VALENTIN

Président du Conseil
d'Administration
du Fonds de dotation
Endreprendre pour la Solidarité

Du fait d'une déficience ou d'un accident de la vie, nombre d'adultes se trouvent dans l'impossibilité de bien vivre dans notre société organisée par et pour des personnes autonomes. Ils ne peuvent satisfaire des besoins élémentaires que nous partageons tous: travailler, se loger, vivre en harmonie avec les autres.

Le fonds de dotation **Endreprendre pour la Solidarité** regroupe 11 associations implantées depuis de nombreuses années en Anjou qui œuvrent pour l'accompagnement et la défense de ces personnes fragiles. Cet engagement et les initiatives que nous prenons en matière d'emploi, de logement et de vie en société permettent à de nombreux bénéficiaires de vivre dignement.

Les besoins sont immenses et nous souhaitons pouvoir faire plus. Vous pouvez nous y aider en vous engageant à nos côtés à travers un don, un legs, une donation ou un contrat d'assurance-vie. Notre Fonds de dotation est habilité à recueillir des legs en exonération de tout droit de succession sans léser vos héritiers.

Léguer est une réflexion sur l'aboutissement de sa vie familiale, sociale et professionnelle. Nous sommes à votre disposition pour échanger avec vous sur tout ce que le Fonds de dotation Endreprendre pour la Solidarité peut réaliser pour les personnes fragiles en Anjou, grâce à un legs.

LES PERSONNES ACCOMPAGNÉES PAR LE FONDS DE DOTATION

Les actions et projets du Fonds de dotation bénéficient à des personnes adultes en âge de travailler ou à la retraite, **victimes d'exclusion en raison d'un handicap ou de difficultés sociales.**

Les acteurs associatifs d'Endreprendre pour la Solidarité mettent en œuvre une écoute attentive et une réponse personnalisée pour concourir au bien-être et à la socialisation de chaque personne accompagnée.

LES ASSOCIATIONS MEMBRES

- **AAPAI** - Association Angevine de parents et d'amis d'adultes en situation de handicap
- **ACE** - Association de Chantepie et de l'Etang
- **AITA** - Association intermédiaire
- **ASPFA** - Association de services à la personne
- **ATADEM** - Association agréée pour la gestion des Tutelles
- **Cité des Cloches** - Maison d'accueil pour des personnes en situation de handicap ou situation d'exclusion
- **Club de l'Espérance** - Sport et loisirs adaptés
- **Collectif 49** - pour les personnes handicapées en attente de solution
- **EITA** - Entreprise d'insertion
- **ISTA** - Association d'insertion sociale par le travail adapté
- **Ressourcerie des Biscottes** - Chantier d'insertion

LES CHAMPS D'INITIATIVE DU FONDS DE DOTATION



EMPLOI

L'emploi est une source d'équilibre, d'autonomie, de dignité et d'insertion sociale. **L'adaptation et la valorisation du travail des personnes fragiles constituent les champs d'action privilégiés du Fonds de dotation.** Des Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) et des Entreprises Adaptées emploient **plus de 500 travailleurs en situation de handicap mental ou psychique à Saint-Barthélemy-d'Anjou, Angers, Bouchemaine, à Saint-Sylvain-d'Anjou, Brissac-Quincé et à Saumur.** Des associations d'insertion accompagnent des demandeurs d'emploi de longue durée dans le Maine-et-Loire.



LOGEMENT

Les associations liées au Fonds de dotation apportent un accompagnement social permettant à des personnes fragiles de demeurer en habitat individuel. Elles gèrent également des établissements offrant un accueil collectif en visant toujours le même objectif: permettre le bien-vivre; tel du chacun le conçoit. **250 personnes sont hébergées dans le Maine-et-Loire et 200 personnes bénéficient d'un service d'accompagnement à domicile.**



VIE EN SOCIÉTÉ

La gestion de la vie quotidienne et les relations sociales sont des supports privilégiés pour l'intégration des personnes fragiles dans la société. Des **services de tutelles** et de curatelles liés au Fonds de dotation accompagnent **277 personnes** à Angers. **Des associations de sport, de loisirs et de séjours adaptés permettent aux personnes accueillies de vivre des moments de détente et de partage.**

